

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 12 OCTOBRE 2023

20231012_CA06 - BEAUBREUIL – Réhabilitation de 150 logements – 8 à 12 et 16 à 24 rue Rhin et Danube à Limoges – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 3 514 224 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT s'est réuni le jeudi 12 octobre 2023 à 16 heures 30 dans les locaux du siège, 224 rue François Perrin à Limoges et en visio-conférence via l'outil Teams.

Ont participé :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Mesdames Martine BOUCHER, Danielle DUVALET, Marie HERNANDEZ, Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Samia RIFFAUD, Administratrices

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jacky BOUHIER, Philippe CHADELAS, Georges DAMIANO, Jean-Yves ESTOUP, Laurent GUERY, Serge JAMMET, Jean-Marie LAGEDAMONT, Jean-François LANDRON, Franck LETOUX, Michel NYS, Patrick PIMPAUD, Dominique RENAUDIE, Eric SCHALTEGGER, Xavier TRACOU, Administrateurs

Monsieur Eric MULLER, Direction Départementale des Territoires, représentant le Commissaire du Gouvernement

Monsieur Raphaël ALARCON, Secrétaire du Comité Social et Economique

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Madame Sarah GENTIL, Administratrice, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur Gérard RUMEAU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

Monsieur René ARNAUD, Administrateur, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGEDAMONT

Monsieur Rachid EL BOUTAYBI, Administrateur

Monsieur Bernard BEAUBREUIL, représentant Alliance Offices Habitat

Absente :

Madame Catherine JARRY, Administratrice

La séance est ouverte à 16 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de 150 logements situés 8 à 12, et 16 à 24 rue Rhin et Danube à Limoges,

Vu l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations composé de 2 lignes de prêt pour un montant total de 3 514 224 €,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d'Administration délibère,

- Article 1 : autorise la réalisation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un contrat de prêt composé de 2 lignes de prêts pour un montant total de 3 514 224 €, destiné à financer la réhabilitation de 150 logements, 8 à 12 et 16 à 24 rue Rhin et Danube à Limoges, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	PAM Eco-prêt
Montant :	580 000 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.45 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité Limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PAM
Montant :	2 934 224 euros
Durée totale de la Ligne du Prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	« Double révisabilité Limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

- Article 2 : autorise la signature du contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de Limoges et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées
le **24 OCT. 2023**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **24 OCT. 2023**
LA PRESIDENTE
Catherine MAUGUIEN-SICARD

